

## CONSEIL MUNICIPAL – mardi 8 octobre 2024 à 20h00

### COMPTE RENDU

Présents : S. GENEST, M. PIALAT, R. ROUDIL, R. SOULERIN, C. SUCHET, C. DOIZE, T. BALAZUC, E. HILAIRE, C. BRUN-CORNUT, D. EVESQUE, F. DOIZE.

Absents excusés : A. CHALABREYSSE, V. MAISONNEUVE, J-L JOUVE, D. AUZAS, N. ATAMNA, C. PEIS, J. ROUDIER, S. NURY

Pouvoirs : J. ROUDIER pouvoir à S. GENEST, N. ATAMNA pouvoir à C. DOIZE, D. AUZAS pouvoir à R. SOULERIN, C. PEIS pouvoir à R. ROUDIL, J-L JOUVE pouvoir à C. SUCHET, V. MAISONNEUVE à T. BALAZUC

Secrétaire de séance : F. DOIZE.

#### ORDRE DU JOUR :

- Modification de la convention de la location de la salle polyvalente pour les particuliers
- Renouvellement de la convention avec la Poste concernant l'agence postale communale.
- Avenant au contrat de prévoyance collective garantie maintien de salaires des agents – Avenant au contrat suite à une augmentation prévue à partir du 01.01.2025.
- Vente de 2 parcelles d'un particulier à la commune.
- Signature de 4 conventions de maîtrise d'ouvrage temporaire avec le SDE07 concernant les travaux d'enfouissement et de fiabilisation.
- Questions diverses :
  - Point de regroupement des containers de tri sélectif et ordures ménagères.

-----

- Le compte-rendu du conseil municipal du 5 août 2024 est approuvé à l'unanimité.

- **Modification règlement de la location de la salle polyvalente pour les particuliers**

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée que les règlements de location et mise à disposition de la salle polyvalente en vigueur ont été validés par le Conseil Municipal lors de sa séance du 19 octobre 2021.

Madame le Maire explique qu'il convient de compléter les articles suivants :

Règlement de location aux Associations, article 9 :

« Fermer ou ouvrir ENTIEREMENT le portail pour la circulation des véhicules et la sécurité de tous »

Règlement de location aux Particuliers, article 12 :

« INTERDICTION aux camping-cars de stationner sur le parking de la salle polyvalente (sauf autorisation expresse du Maire) »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** les modifications suivantes :
  - Règlement de location aux Associations, article 9 : « Fermer ou ouvrir ENTIEREMENT le portail pour la circulation des véhicules et la sécurité de tous ».
  - Règlement de location aux Particuliers, article 12 : « INTERDICTION aux camping-cars de stationner sur le parking de la salle polyvalente (sauf autorisation expresse du Maire) »

- **Renouvellement de la convention avec la Poste concernant l'agence postale communale**

Madame le Maire rappelle la convention du 23 juin 2011 signée avec les services de la Poste, relative à l'organisation de l'Agence Postale Communale (APC) de Lachapelle-sous-Aubenas et qui arrive à échéance le 18 décembre 2024.

La signature de cette convention et son avenant ont été approuvées par la délibération du 15 décembre 2011.

Il convient de renouveler la convention avec la Poste et ses nouvelles modalités. Madame le Maire précise que la durée de la convention peut être fixée entre 1 et 9 ans. L'offre de service sera élargie pour répondre aux besoins des citoyens et cette activité déclenchera une rémunération complémentaire à partir de 1 euro réalisé.

De plus, la mise en place d'un outil de formation à distance sera plus accessible et il y aura un accompagnement et une assistance dédiée avec le Centre de Relations Partenaires.

En complément, il est précisé que l'accessibilité horaire minimum de l'APC est fixée à 12h. L'APC de LACHAPELLE est actuellement ouvert 27,5 heures par semaine.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des modifications liées au renouvellement de la convention de gestion de l'APC et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise Madame le Maire à signer le renouvellement de la convention avec la Poste pour une durée de 9 ans.

• **Avenant au contrat de prévoyance collective garantie maintien de salaires des agents – Avenant au contrat suite à une augmentation prévue à partir du 01.01.2025**

La commune a souscrit au contrat de prévoyance collective garantie maintien de salaire pour les agents dans le cadre de la convention de participation qui lie le Centre de Gestion de l'Ardèche (CDG07) à la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 jusqu'au 31 décembre 2025.

Dans le cadre de la dernière consultation intervenue courant 2019, le CDG07 avait pris le soin de retenir une offre n'appliquant aucune augmentation du taux de cotisation au cours des 3 premières années. Par ailleurs, au-delà de cette échéance des 3 ans, les éventuelles augmentations sont plafonnées à +3 % par an si la sinistralité de la convention devait le justifier.

Sur présentation par les services de la MNT d'un compte de résultat déficitaire du fait de l'absentéisme des agents territoriaux, le Conseil d'Administration du CDG07, dans sa séance du 13 septembre 2024, a accepté le principe d'une augmentation de 3 % du taux de cotisation à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Le taux applicable aux agents de la commune sera donc fixé à 1.52 % à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Il convient d'autoriser Madame le Maire à signer l'avenant à intervenir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise Madame le Maire à signer l'avenant à intervenir avec la MNT et le CDG07 relatif au contrat de prévoyance collective garantie maintien de salaire ;
- Dit que la présente autorisation reste valable jusqu'au terme du contrat en cours, soit jusqu'au 31 décembre 2025.

• **Vente de 2 parcelles d'un particulier à la commune**

Madame le Maire propose à l'assemblée l'achat des parcelles A2340 et A 2344 zonées N et Ub, appartenant à une administrée. La surface totale de ces 2 parcelles représente 9416 m2 et elles seraient vendues à la commune pour un montant total de 18 840€ hors enregistrement. Cette acquisition permettrait d'effectuer l'implantation de containers de tri sélectif et d'ordures ménagères mais également d'effectuer des aménagements paysagers notamment par rapport aux maisons situées entre Route d'Aubenas et le chemin du Trésor, mais aussi de permettre à la commune d'étoffer le patrimoine communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité l'achat de ces parcelles.

- Autorise Madame le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires pour cette acquisition.
- Précise que les crédits seront inscrits au budget.

• **Signature de 4 conventions de maîtrise d'ouvrage temporaire avec le SDE07 concernant les travaux d'enfouissement et de fiabilisation**

**1. pour ENF - Poste LE BARIL – Chemin des Magnaous.**

Madame le maire rappelle aux membres du Conseil que le syndicat départemental d'énergies de l'Ardèche a prévu de réaliser des travaux d'enfouissement sur les installations d'éclairage public et d'enfouissement des réseaux de communications dont le maître d'ouvrage est la commune.

Rappelant que le SDE07 a prévu dans ses statuts approuvés le 26 novembre 2007 la possibilité d'exercer la coordination des travaux de dissimulation des réseaux (article 5.3), elle propose de confier par convention la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des travaux au SDE07.

Puis elle présente un projet de convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage et de son annexe financière, et décrit la procédure sur les modalités d'acquisition des matériels d'éclairage public.

Le conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve le programme des travaux d'enfouissement Chemin des Magnaous
- Autorise Madame le Maire à signer la convention de mandat et son annexe financière.
- S'engage à prévoir au budget les crédits nécessaires à hauteur de **9 532.22 €** (Part Communale)

## **2. pour ENF - Poste GAY-GAUTHIER – Chemin du Gay.**

Madame le maire rappel aux membres du Conseil que le syndicat départemental d'énergies de l'Ardèche a prévu de réaliser des travaux d'enfouissement sur les installations d'éclairage public et d'enfouissement des réseaux de communications dont le maître d'ouvrage est la commune.

Rappelant que le SDE07 a prévu dans ses statuts approuvés le 26 novembre 2007 la possibilité d'exercer la coordination des travaux de dissimulation des réseaux (article 5.3), elle propose de confier par convention la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des travaux au SDE07.

Puis elle présente un projet de convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage et de son annexe financière, et décrit la procédure sur les modalités d'acquisition des matériels d'éclairage public.

Le conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve le programme des travaux d'enfouissement Chemin du Gay
- Autorise Madame le Maire à signer la convention de mandat et son annexe financière.
- S'engage à prévoir au budget les crédits nécessaires à hauteur de 31 560.35 € (Part Communale)

## **3. SDE07 pour FIAB - Poste LE BARIL NORD.**

Madame le maire rappel aux membres du Conseil que le syndicat départemental d'énergies de l'Ardèche a prévu de réaliser des travaux d'enfouissement sur les installations d'éclairage public et d'enfouissement des réseaux de communications dont le maître d'ouvrage est la commune.

Rappelant que le SDE07 a prévu dans ses statuts approuvés le 26 novembre 2007 la possibilité d'exercer la coordination des travaux de dissimulation des réseaux (article 5.3), elle propose de confier par convention la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des travaux au SDE07.

Puis elle présente un projet de convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage et de son annexe financière, et décrit la procédure sur les modalités d'acquisition des matériels d'éclairage public.

Le conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve le programme des travaux de fiabilisation Poste le Baril Nord
- Autorise Madame le Maire à signer la convention de mandat et son annexe financière.
- S'engage à prévoir au budget les crédits nécessaires à hauteur de 18 094.25 € (Part Communale)

## **4. pour RENF - Poste LE BARIL NORD.**

Madame le maire rappel aux membres du Conseil que le syndicat départemental d'énergies de l'Ardèche a prévu de réaliser des travaux d'enfouissement sur les installations d'éclairage public, d'enfouissement et de renforcement des réseaux de communications dont le maître d'ouvrage est la commune.

Rappelant que le SDE07 a prévu dans ses statuts approuvés le 26 novembre 2007 la possibilité d'exercer la coordination des travaux de dissimulation des réseaux (article 5.3), elle propose de confier par convention la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des travaux au SDE07.

Puis elle présente un projet de convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage et de son annexe financière, et décrit la procédure sur les modalités d'acquisition des matériels d'éclairage public.

Le conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve le programme des travaux de renforcement Poste le Baril Nord
- Autorise Madame le Maire à signer la convention de mandat et son annexe financière.
- S'engage à prévoir au budget les crédits nécessaires à hauteur de 11 709.90 € (Part Communale)

## **• Questions diverses**

- Point de regroupement des containers de tri sélectif et ordures ménagères  
Actuellement les élus travaillent à l'étude d'emplacements des conteneurs sur la commune.
- Quartier Veyras – un habitant demande l'autorisation de déplacer, à sa charge, une croix actuellement située sur la voie publique à sa place d'origine. Elle n'avait pas été remise en place à l'issue des travaux effectués il y a quelques années. Les membres du conseil municipal présents valident et autorisent ce déplacement.
- Information CCAS – Repas des aînés le 15 décembre 2024 à la salle des fêtes, distribution des colis aux personnes en EHPAD et à ceux de plus de 75 ans qui en ont fait le souhait. Les coupons seront distribués avant le 18/10/2024 et seront à retourner en mairie pour le 12/11/2024 dernier délai.  
Le goûter de Noël sera distribué aux enfants de l'école.

- Les travaux d'installation de la fibre sont en cours sur la commune.
- Point école : La rentrée s'est bien passée, ouverture de la nouvelle classe UEEA (travaux effectués cet été). Augmentation de l'effectif de l'école, environ 180 élèves.

Mouvement de grève en octobre (100% de gréviste éducation nationale). La mairie a assuré un service minimum afin d'accompagner les parents qui travaillent.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45

A Lachapelle sous Aubenas, le 16/10/2024  
Le Maire, Sandrine GENEST

